Ouvrir une page Unisciences

Employés UNIL

La création d'une page Unisciences est liée à l'existence d'un **contrat UNIL valide**. Des exceptions sont prévues pour les doctorants, les collaborateurs du CHUV et ceux financés par des fonds externes.

Dans le cas d'un nouveau collaborateur, ou d'un changement de fonction, des mises à jour systématiques sont opérées 2 à 3 fois par année. Dans l'intervalle, des ajouts ou des corrections peuvent être opérés en tout temps, en contactant :

• unisciences@unil.ch

Doctorants hors contrat

Les doctorants, même hors contrat, peuvent disposer d'une page Unisciences. Cependant l'ouverture de celle-ci n'est pas automatique. Une demande doit être effectuée via le formulaire en ligne :

• Demander la création d'une page Unisciences

A la fin d'un contrat d'assistant diplômé, la page Unisciences, ainsi que l'accès Intranet sont automatiquement fermés. Si la personne concernée n'a pas encore achevé sa thèse, elle peut en demander la réouverture au moyen du formulaire en ligne suivant :

• Demander la création d'une page Unisciences

Personnel du CHUV et institutions associées

Le personnel du CHUV disposant d'une activité de recherche peut disposer d'une page Unisciences. Plusieurs étapes doivent être respectées pour obtenir une page Unisciences : création d'un compte Informatique UNIL, lien du compte Edu-ID à l'UNIL, ouverture d'un accès Intranet. Academics est à la disposition des usagers pour les aider dans ces démarches :

• academics@unil.ch